

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Session annuelle  
du Conseil d'administration

Rome, 6–10 juin 2005

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2005/6-F**  
12 avril 2005  
ORIGINAL: ANGLAIS

## RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

### Rapport sur les ressources et les questions financières et budgétaires soumis à la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration

Le Directeur exécutif a le plaisir de soumettre ci-après le rapport du CCQAB concernant le PAM. Ce rapport couvre différents points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration, à savoir:

- Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations (WFP/EB.1/2005/5-C);
- Cadre de financement relatif à la mise en œuvre de la Priorité stratégique 5 (WFP/EB.1/2005/5-A);
- Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies (WFP/EB.1/2005/10 et Corr. 1);
- Plan de gestion du PAM pour 2004-2005 – situation actuelle (WFP/EB.1/2005/5-G);
- Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2005/5-F);
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.1/2005/5-E);
- Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.1/2005/5-D).

## LETTRE PROVENANT DES NATIONS UNIES — NEW YORK

AC/1565

Comité consultatif pour les  
Questions administratives et budgétaires

1er mars 2005

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de trouver ci-après un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les rapports suivants: Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations (WFP/EB.1/2005/5-C), Cadre de financement relatif à la mise en œuvre de la Priorité stratégique 5 (WFP/EB.1/2005/5-A), Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies (WFP/EB.1/2005/10 et Corr.1), Plan de gestion du PAM pour 2004-2005: situation actuelle (WFP/EB.1/2005/5-G), Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2005/5-F), Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.1/2005/5-E) et Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 (WFP/EB.1/2005/5-D).

Je vous prie, comme convenu, de signaler ces divers documents à l'attention du Conseil d'administration et de l'informer que vous prendrez en compte les observations pertinentes du Comité consultatif pour mettre en œuvre les décisions du Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma parfaite considération.

Vladimir V. Kuznetsov  
PrésidentM. James T. Morris  
Directeur exécutif  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68-70  
00148 Rome  
Italie

Le Comité consultatif a examiné les documents suivants du Programme alimentaire mondial: Financement anticipé des opérations (WFP/EB.1/2005/5-C), Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5 (WFP/EB.1/2005/5-A), Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies (WFP/EB.1/2005/10 et Corr. 1), Plan de gestion du PAM pour 2004–2005 - situation actuelle (WFP/EB.1/2005/5-G) et Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (WFP/EB.1/2005/5-F). Il était également saisi des rapports du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.1/2005/5-E) et du Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.1/2005/5-D). Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité consultatif a entendu des représentants du Directeur exécutif qui ont fourni des informations supplémentaires.

Contrairement à la procédure habituelle, ces documents ont été soumis au Conseil d'administration du PAM en janvier 2005 avant d'avoir été examinés par le Comité consultatif et sans que ce dernier ait établi son rapport. Le Comité consultatif espère sincèrement qu'aucun effort ne sera épargné pour que cela ne se reproduise pas.

Le Comité consultatif croit savoir que le Conseil d'administration a en fait pris des décisions sur toutes les propositions qui lui étaient soumises (WFP/EB.1/2005/13). Le Comité a néanmoins procédé à un examen détaillé des propositions du Directeur exécutif car les représentants de ce dernier l'avaient informé qu'ils avaient annoncé au Conseil d'administration qu'ils attendraient le rapport du Comité pour prendre des dispositions ultérieures. Sur la base de son examen, le Comité ne voit aucune raison qui pourrait empêcher le Directeur exécutif de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration mentionnées ci-après:

### **Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations**

Décision 2005/EB.1/7, autorisant l'établissement d'un plafond de 180 millions de dollars E.-U., pour le financement anticipé des opérations, la modification des articles 10.6 et 8.1 du Règlement financier, et l'élargissement du financement anticipé à sept opérations de pays pendant l'année 2005, ainsi qu'il est indiqué dans le document WFP/EB.1/2005/5-C.

Le Comité consultatif a été informé périodiquement de l'état d'avancement de cette initiative et des cinq projets pilotes exécutés dans la République démocratique du Congo, dans les Territoires palestiniens occupés, en Indonésie, en Afrique de l'Ouest et en Chine. Il reconnaît que le financement anticipé des projets pilotes a permis d'obtenir des résultats tout à fait positifs et note que cette procédure ménage une grande marge de souplesse au niveau des opérations et élargit les pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour autoriser les versements anticipés. Le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire qu'un suivi ponctuel détaillé et attentif accompagne ces nouvelles mesures. Il affirme également que la coopération des donateurs est la clé de la réussite de cette initiative et il encourage les donateurs à soutenir pleinement cette action prometteuse.

### **Cadre de financement relatif à la mise en œuvre de la Priorité stratégique 5**

Décision 2005/EB.1/5, portant approbation du cadre de financement du renforcement des capacités aux niveaux national et régional, qui figure dans le document WFP/EB.1/2005/5-A.

Le Comité consultatif est d'avis que le PAM devrait continuer à intégrer dans son action les activités complémentaires de renforcement des capacités à l'appui des interventions d'aide alimentaire à condition que ces activités ne compromettent pas la mise en œuvre de son mandat de base. Il est informé que ces activités de renforcement des capacités ont une ampleur limitée et sont régies par des règles financières particulières. Ces activités consistent en grande partie à transférer des connaissances aux gouvernements des pays qui ont les



moyens de se suffire à eux-mêmes mais ont besoin de la présence et du savoir-faire du PAM pendant les périodes de crise. Le renforcement des capacités permettra au PAM de mettre fin complètement à sa présence dans certains pays et d'axer ses efforts sur ceux qui ont davantage besoin de son aide.

### **Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies**

#### Décision 2005/EB.1/21,

- approuvant la poursuite de l'appui au Secrétaire général pour la mise en œuvre d'un système renforcé et unifié de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies dans le monde et favorisant le financement central des dépenses de sécurité correspondantes conformément à la Résolution 59/276 de l'Assemblée générale;
- autorisant l'utilisation non renouvelable du Fonds général pour financer la part revenant au PAM des coûts du système de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies pour 2004–2005 à concurrence du montant total approuvé par l'Assemblée générale, plus les dépenses du PAM au titre de la police d'assurance contre les actions nuisibles volontaires et les contributions à la réforme des Nations Unies.

Le Comité consultatif rappelle à ce propos que le Directeur exécutif avait amendé ses propositions concernant les frais d'appui avant l'adoption de la décision 2005/EB.1/21 afin de prendre en compte la Résolution 59/276 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les questions de sécurité, le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire que le PAM travaille en étroite coordination avec les Nations Unies, New York, pour assurer une bonne intégration avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD) et éviter tout chevauchement d'activités. À ce propos, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 24 de son rapport sur un Système renforcé et unifié de gestion de la sécurité pour les Nations Unies (A/59/539) soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, il a affirmé que: "... dans chaque lieu d'affectation des Nations Unies il devrait exister une équipe intégrée organisée pour répondre pleinement aux impératifs de la situation de la sécurité audit lieu d'affectation".

#### **Suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes**

Le Comité consultatif félicite le PAM de son système de rapports sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes, rapports qui donnent des informations complètes sur la position du Secrétariat, la situation et le calendrier de mise en œuvre des recommandations, sous une forme claire et facilement compréhensible. Le classement des recommandations par catégorie (fondamentale, importante, mérite attention) et leur classement par ordre de priorité, contribuent également à la clarté des rapports. Pour améliorer encore les informations fournies, le Comité consultatif suggère que le PAM étudie la possibilité de prévoir des délais plus brefs pour l'application des recommandations en remplaçant par exemple l'exercice biennal par le trimestre.

Quant aux recommandations concernant les transports aériens, le Comité consultatif a été informé que certaines normes du PAM et du Département des opérations de maintien de la paix ne sont pas encore entièrement harmonisées. D'après le PAM, cette situation s'explique par la nature différente des opérations. Le Comité consultatif estime donc qu'il faut poursuivre les efforts pour répondre à la demande du Comité de haut niveau sur la gestion tendant à ce que le PAM élargisse ses services de transport aérien de façon à gérer toutes les opérations de transport aérien humanitaire des Nations Unies.

Le Comité consultatif a la certitude que les efforts se poursuivront et s'intensifieront pour coordonner les opérations aériennes entre le PAM et le Département des opérations de maintien de la paix et les autres organismes des Nations Unies.



### **Normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial**

Le Comité consultatif note que l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de suivre l'évolution des normes comptables des Nations Unies n'est pas encore parvenue à un consensus sur l'adoption, par le Système des Nations Unies, de normes comptables internationales indépendantes reconnues. Le Comité consultatif demande que le PAM tienne constamment l'équipe spéciale des Nations Unies au courant de ses activités et des résultats obtenus dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB) et aide l'équipe spéciale à faire accepter ces normes dans les cas appropriés.

### **Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005**

Pour ce qui est du Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005, le Comité consultatif note qu'un nombre égal de questions doit être examiné dans les domaines des vérifications des finances et de la gestion. Il est informé que dans le domaine des vérifications des finances, le Commissaire aux comptes s'attachera aux questions liées au perfectionnement du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), au renforcement des contrôles internes de la gestion financière, aux questions de comptabilité des dépenses de programme, à la décentralisation et au financement et à la comptabilité séparées des préférences d'expédition. Il est proposé que les vérifications de la gestion portent sur les domaines suivants: gestion axée sur les résultats, système d'information WINGS, systèmes de communication, pertes après livraison et normes comptables internationales. En outre, dans le cadre des procédures habituelles, le Commissaire aux comptes suivra également la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de 2002–2003.

